



Mont-de-Marsan, le 8 février 2016

# Communiqué de presse

## Modification de l'avis de vigilance orange Vagues et submersion marine

La Préfecture des Landes vous informe que le département des Landes, au vu des informations transmises par Météo France, passera en état de VIGILANCE ORANGE pour le phénomène de vagues et submersion marine :

**du lundi 08 février 2016 à 14h au mardi 09 février 2016 à 21h au plus tôt.**

### **SITUATION :**

**Un épisode de grosses et puissantes vagues pouvant déferler sur le littoral, associé à une situation météorologique perturbée, nécessite une vigilance particulière.** Les vents qui ont soufflé fort et durablement ces jours derniers sur l'atlantique ont levé une forte houle qui se propage dans le golfe de Gascogne. De plus, le temps reste très perturbé sur le proche atlantique avec une première perturbation aujourd'hui et une seconde la nuit prochaine en fin de nuit et demain. Elles sont accompagnées de vents forts de sud-ouest soufflant entre 50 et 70 km/h en moyenne et 80 et 100 km/h en rafales au nord d'Arcachon aujourd'hui puis progressivement sur tout le littoral demain. **La conjonction de ces deux phénomènes entraînent de très fortes vagues qui s'amplifient en cours de journée et la nuit prochaine pour atteindre des hauteurs remarquables.**

### **EVOLUTION PREVUE :**

**La période à risque concerne la marée de ce soir lundi (coefficient 96) et celle de demain mardi matin (coeff 100) ainsi que de mardi soir (coeff 104). La houle est plus puissante vers le sud du littoral aquitain. Ce phénomène va se prolonger jusqu'à mardi soir à minima.**

Ce vent fort provoque une surélévation du niveau de la mer (surcote). La conjonction de ces niveaux marins élevés et de ces fortes vagues risque d'engendrer, surtout au moment de la pleine mer (vers 17h ce soir, 5h demain matin, 18h demain soir), des submersions sur les parties exposées ou vulnérables du littoral des départements concernés.

Surcotes prévues : ce soir, 10 cm environ sur le littoral landais.

Demain matin, 20 à 30 voire 40 cm, avec des niveaux d'eau proches des très grandes marées.

Demain soir, 20 à 30 cm sur le littoral landais.

## **CONSÉQUENCES POSSIBLES :**

- Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection. Ces deux phénomènes, lorsqu'ils sont simultanés, sont particulièrement destructeurs.
- En cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du littoral.
- Les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens.
- Les objets non correctement arrimés peuvent être emportés.
- Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme.
- A proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements.
- Les dégâts peuvent être aggravés en cas de violentes rafales de vent, fortes pluies, ruptures de digues.
- Les dommages aux personnes et aux biens provoqués par les vagues et les submersions dépendent donc de facteurs naturels mais également de l'implantation des activités humaines (occupation des sols). Ils peuvent être réduits grâce à des mesures de protection (digues, jetées, dunes) et de prévention (restriction sur les aménagements en zone exposée, information, préparation...).

## **CONSEILS DE COMPORTEMENT :**

- Ne prenez pas la mer.
- Avant l'épisode, protégez les embarcations nautiques.
- Dans la mesure du possible, ne circulez pas en bord de mer et **évitez la proximité des plages ou rivages où déferlent les rouleaux.**
- Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, front de mer).
- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Habitants du bord de mer, protégez vos biens face à la montée des eaux.
- Tenez vous régulièrement informé de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias.

Pour des informations complémentaires, veuillez consulter le répondeur de la Préfecture des Landes au :

**02 52 600 903**

Sites consultables : <http://vigilance.meteofrance.com/>  
[www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)

### **Contact Presse :**

Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 ; 06 32 63 68 82  
[marion.dourthe@landes.gouv.fr](mailto:marion.dourthe@landes.gouv.fr)  
Thierry MORIER : 05 58 06 72 49 ; 06 37 04 61 13  
[thierry.morier@landes.gouv.fr](mailto:thierry.morier@landes.gouv.fr)